

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le



ID : 031-213101884-20220524-2022030-DE



N° 2022/030

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 24 MAI 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

Date de la Convocation

17/05/22

Date d'Affichage

31/05/22

Objet de la Délibération

**Signature d'une convention avec
ENEDIS.**

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et M. TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, CHONG-KEE, SANDOVAL.

Absents : M. et Mme LOUBEAU, VITRICE

Mme GARCIA procuration à Mme RANCHIET

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

Mme DEGEILH procuration Mme SANDOVAL

M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU

M. COMBLET procuration à Mr TOUNTEVICH

Mme MONFRAIX procuration à M. CHONG-KEE

Secrétaire : M. DAGUES-BIE

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Légapole, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne BP 12332 - 31023 Toulouse cedex 1, et cela à la demande de la société ENEDIS (anciennement dénommée ERDF).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ENEDIS demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ENEDIS sur la parcelle située lieu-dit l'Espèche et cadastrée Section E n° 1350,
- Autorise M. le Maire ou son Adjoint à signer les actes authentiques de constitution de servitudes,
- Mandate M. le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Christophe Tountevich

